



Olivier Allain

*Coordinateur des États généraux
de l'alimentation*

Ce projet de loi est le fruit d'une démarche ascendante et co-construite entre tous les acteurs avec près de 35 000 h de travail et de débats. Pour la première fois, et c'est une vraie révolution, le prix payé aux agriculteurs sera établi à partir de leurs coûts de production [...] À court terme, de 2 à 5 milliards d'euros de valeur ajoutée devraient être créés par le nouveau calcul du prix payé aux producteurs.

Dans une tribune à l'occasion de l'examen à l'Assemblée nationale du projet de loi Egalim.